



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dégradation des conditions de travail des sages-femmes

Question écrite n° 44263

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dégradation des conditions de travail des sages-femmes. Cette dégradation s'exprime notamment par le manque de reconnaissance d'une profession de santé pourtant essentielle, une grille salariale insuffisante et une différence de traitement entre les secteurs hospitaliers privé et public. Cette réalité engendre un nombre élevé de places vacantes dans les formations et des difficultés de recrutement au sein des maternités. Les avancées du Ségur de la santé restent insuffisantes, notamment sur le plan de la revalorisation salariale. Il souhaite donc connaître les mesures complémentaires qu'il entend prendre afin de garantir à l'ensemble de la profession des conditions de travail décentes qui permettraient de renforcer son attractivité et d'assurer le bon fonctionnement du système hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44263

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 940

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)